

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . répondre aux attentes des contribuables et des usagers,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2020 s'équilibrent à 690 276,25 €.
- c) Les taux d'imposition communaux restent inchangés :
  - . 15,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - . 100,34 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.Les recettes liées aux taxes foncières et taxes d'habitation s'élèvent à 210 434,00 €.
- d) Les impôts et taxes (fiscalité locale, reversement suite à la suppression de la taxe d'habitation, fiscalité reversée par la Communauté de Communes d'Argentat et taxe additionnelle aux droits de mutation) constituent les principales ressources de la commune.

- e) Les dotations et participations représentent un apport financier important pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).
- f) L'année 2020 est marquée par l'arrivée d'un virus, inconnu du milieu scientifique : le COVID19. Outre les problèmes sanitaires, économiques et sociaux auxquels la population a dû faire face, des répercussions se constatent également au niveau budgétaire : le confinement et le déconfinement partiel entraînent une baisse des recettes attendues (cantine, garderie, location de la salle...) et une augmentation de certaines dépenses (gel hydroalcoolique, masques, produits désinfectants, surveillance des élèves hors temps de classe...).
- g) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- h) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	251 362,25	Excédent reporté	168 258,25
Dépenses de personnel	213 923,00	Remboursement de charges	2 137,00
Fonds de péréquation des ressources	10 000,00	Recettes des services	48 320,00
Dépenses de gestion courante	40 884,00	Impôts et taxes	235 988,00
Dépenses financières	9 586,00	Dotations et participations	217 546,00
Dotations aux provisions	1 852,00	Recettes de gestion courante	14 305,00
Dépenses exceptionnelles	1 014,00	Recettes exceptionnelles	3 722,00
Ecritures d'ordre entre sections	3 332,00		
Virement à la section d'investissement	158 323,00		
Total	690 276,25	Total	690 276,25

### 3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

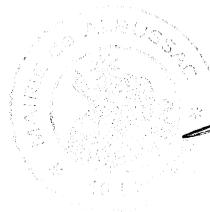
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de l'autofinancement prévisionnel, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département ou de l'Etat, d'un emprunt à contracter, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).

Les dépenses et les recettes d'investissement 2020 s'équilibrent à 531 668,77 €.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	143 912,77	FCTVA	19 747,00
Remboursement d'emprunt	58 241,00	Taxe d'aménagement	2 500,00
Dépôts et cautionnements reçus	1 474,00	Affectation en réserves	100 969,77
Frais d'études	12 478,00	Subventions	121 951,00
Travaux d'éclairage public	1 750,00	Emprunt	106 444,00
Immobilisations corporelles	301 335,00	Dépôts et cautionnements reçus	1 474,00
Opérations patrimoniales	12 478,00	Autres immobilisations financières	650,00
		Ecritures d'ordre entre sections	3 332,00
		Opérations patrimoniales	12 478,00
		Cessions d'immobilisation	3 800,00
		Virement de la section de fonctionnement	158 323,00
Total	531 668,77	Total	531 668,77

- b) Des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental sont en cours. Si ces démarches aboutissent, l'attribution de ces aides nous permettra de réduire le recours à l'emprunt.
- c) Comme chaque année, la Commune doit faire face à de nombreuses demandes d'acquisitions et de travaux. Certaines sont urgentes (voiries, bâtiments...) et d'autres sont nécessaires (acquisition et/ou renouvellement de matériel...). Le conseil municipal a ouvert des programmes pour répondre à la plupart de ces demandes mais il n'est pas possible de tout réaliser au cours de cette année civile. A lui seul, le programme de voirie représente 209 463,60 € des dépenses d'Investissement inscrites au budget (subventionné à hauteur de 45 000 €) alors qu'il ne concerne que 4 km de réseaux sur les 40 km de la Commune.
- d) Les principaux projets en cours et les nouveaux programmes sont :
- . accessibilité des bâtiments recevant du public,
  - . numérotation des habitations, nomination des rues et signalisation des villages,
  - . réfection des voies communales du Bourg, de Lacroix, Lavergne, Lestrade et Le Pilou,
  - . agrandissement du columbarium,
  - . rénovation des commandes d'éclairage public,
  - . acquisition de matériel divers (extincteurs, tracteur-tondeuse, motopompe...).



Le Maire

MEILHAC Sébastien